

Le 26 Novembre deux mil vingt-quatre, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : ADAM Céline, BRANDEAU Paulette CAMARA Angélique, JAMBON Sandra, MERCIER Aurélie, BAUDRY Erick, CHANTREAU Michel, GARAUULT Jean-Pierre, SCHANEN Eric, STANGALINI Nathalie, VEILLON Claude.

Absente : P. JUMEAU (pouvoir à Mr CHANTREAU), J.CAILLETON (pouvoir à S.JAMBON)

Secrétaire de séance : Aurélie MERCIER

Date de convocation : 20 Novembre 2024

Date d'affichage à la mairie : 4 décembre 2024

Et publication sur le site internet

Le quorum est atteint. 13 conseillers municipaux en exercice, 11 membres présents.

Toutes les décisions ont été validées par scrutin ordinaire et le résultat du vote est indiqué ci-dessous.

En début de séance, Madame la maire sollicite l'accord du conseil municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de garantir la sécurité du public par rapport à une panne électrique de l'éclairage public au niveau de la RD10 en entrée d'agglomération. Ces pannes sont consécutives à du vol de câble cuivre intervenu dans le WE du 23/24 novembre.

N° DELIBERATION	SUJET	Résultat du vote
	Nomination d'un secrétaire de séance : Aurélie MERCIER	Pour unanimité
	Adoption du compte rendu du 22 octobre	Pour unanimité
2024-10-01	Travaux de réparation de l'éclairage public	Pour unanimité
	Création d'un poste de rédacteur territorial	Reporté
2024-10-02	Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025	Pour unanimité
2024-10-03	Adhésion au service commun APub (instruction des autorisations de publicité)	Pour unanimité
2024-10-04	Avenant N°1 à la convention de renouvellement de l'autorisation des droits du sol/urbanisme	Pour unanimité
2024-10-05	Règlement général de protection des données : avenant à la convention initiale avec le Centre de Gestion79	Pour unanimité
2024-10-06	Adhésion à un nouveau marché d'externalisation de la mission DPD (délégué à la protection des données)	Pour unanimité
2024-10-07	Droit de Prémption urbain	Pour unanimité

Les délibérations sont consultables en mairie sur simple demande.



Fait le 29 novembre 2024
La Maire,
Angélique CAMARA